

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

du lundi 27 avril 2026 19:00

En exercice : 11

Présents : 11

Excusés : 0

Absents : 0

Date de la convocation :
23/04/2026

Président de séance :
Jean-René CHEVALLIER

Secrétaire de séance :
Jocelyne BILLONNET

Rapporteur : Monsieur le
Maire

N° interne de l'acte :
2026_022 bis
N° de feuillet : 1

lundi 27 avril 2026, le Conseil Municipal de Commune de Mazille s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Mairie.

Membres présents :

Jean-René CHEVALLIER , Lucie JACQUET, Christian GAYRAL , Jocelyne BILLONNET , Fabrice GAUTHIER, Martine PETIT, Armando PEREIRA, Marie-Christine PEREIRA-LEBLANC, Christian LAVENIR , Marie-Agnès FUZY, Alexis JONDOT

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :

Attribution de subventions 2026

Monsieur le Maire expose aux conseillers les demandes de subventions reçues pas le passé.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Mazille soutient les associations locales selon deux modalités complémentaires :

- la mise à disposition des bâtiments et équipements communaux, notamment l'église Saint-Blaise, les sanitaires publics, le terrain de pétanque et les espaces permettant l'organisation d'activités ;
- l'attribution de subventions, destinées à accompagner les actions menées au bénéfice des habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Pour l'exercice 2026, et compte tenu de la situation financière contrainte de la commune, le conseil municipal a décidé d'accorder :

- une subvention de 150 € à la prévention routière ;
- une subvention de 200 € à l'association de chasse ;
- une subvention de 250 € à la coopérative scolaire.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le conseil municipal a par ailleurs examiné les demandes de deux associations qui bénéficient de la mise à disposition gratuite de l'église Saint-Blaise et des sanitaires publics pour l'organisation de leurs activités. Au regard de cet appui matériel significatif et des contraintes budgétaires actuelles, le conseil municipal décide de ne pas attribuer de subvention financière supplémentaire à ce stade.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal adopte l'orientation budgétaire relative au soutien communal aux associations telle qu'exposée ci-dessus.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 11 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

Le Secrétaire de séance,
Jocelyne BILLONNET

Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre.

Le Maire

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :